



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

24/10/2017

FDS :797-165180-241017

Page 1 sur 11

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **FL AUTO ANTIFIGEANT**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Produit de traitement fioul-gazole (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : emilie.auribault@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1272/2008 (CLP)

H304 – Asp. Tox. 1

H336 – STOT SE 3

H411 – Aquatic Chronic 2



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

24/10/2017

FDS :797-165180-241017

Page 2 sur 11

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions De Danger :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H336 Peut provoquer somnolences ou vertiges

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases additionnelles :

EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence – Prévention

P261 Eviter de respirer les brouillards/vapeurs

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence – Intervention

P301+310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin

P331 NE PAS faire vomir

Conseils de prudence – Stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale

2.3. Autres Dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

FDS :797-165180-241017

24/10/2017

Page 3 sur 11

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

- Nature chimique: Mélange à base d'eau déminéralisée et de chlorure de calcium dihydraté.
- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) No 1272/2008	NUMEROS CE Enregistrement
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	< 75%	Asp. Tox. 1 H304	918-481-9 01-2119457273-39
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	< 25%	Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411	918-811-1 01-2119463583-34
Petroleum distillates	< 5%	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	265-149-8 -

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux:

Transférer la personne à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec les yeux: Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

En cas d'ingestion: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas d'indisposition.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

FDS :797-165180-241017

24/10/2017

Page 4 sur 11

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

FDS :797-165180-241017

24/10/2017

Page 5 sur 11

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; polyéthylène; Polypropylène; polyester; Teflon;

Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Caoutchouc naturel; caoutchouc butyle; EPDM; polystyrène; Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit sec.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

24/10/2017

FDS :797-165180-241017

Page 6 sur 11

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Informations sur les composants :

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Information (supplémentaire): Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène

Vapeur VME 17ppm – 100mg/m³

Petroleum distillates

ACGIH TLV (États-Unis). Absorbé par la peau.

TWA: 200 mg/m³ 8 heure(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de Filtre recommandé: A

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.

Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Matériel : Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration: >= 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

24/10/2017

FDS :797-165180-241017

Page 7 sur 11

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : vêtements étanches

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Masse volumique à 15°C (g/cm³) : 0,826

Couleur: incolore

Odeur: inodore

Valeur du pH: 5-8 unités pH typique

Viscosité à 40°C (cSt) : 1.5

Point éclair (coupelle fermée) (°C): 64

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: Non déterminée

Auto-inflammation: non déterminée

Danger d'explosion: le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion

Inférieure: non applicable

Supérieure: non applicable

Pression de vapeur à 20°C: Non déterminée

Solubilité : totale dans l'eau et éthanol

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

FDS :797-165180-241017

24/10/2017

Page 8 sur 11

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique : donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients :

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène

Inhalation : Toxicité aiguë (Rat) : CL50 > 4688 mg/m³

Ingestion : Toxicité aiguë (Rat) : DL50 > 5000 mg/kg

Peau : Toxicité aiguë (Lapin) : DL50 > 2000 mg/kg

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Inhalation : Toxicité aiguë (Rat) : CL50 > 5000 mg/L

Ingestion : Toxicité aiguë (Rat) : DL50 > 5000 mg/kg

Peau : Toxicité aiguë (Rat) : DL50 > 2000 mg/kg

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Pas d'informations sur le produit lui-même



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

24/10/2017

FDS :797-165180-241017

Page 9 sur 11

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations sur le produit lui-même

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non classé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

Non classé

· IMDG

Non classé

· IATA

Non classé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

Non classé

· IMDG, IATA

Non classé

14.4. Groupe d'emballage

Non classé

14.5. Dangers pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

24/10/2017

FDS :797-165180-241017

Page 10 sur 11

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le mélange n'est pas destiné à être transporté en vrac.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

Sections 3/8/11 : 24/10/2017

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

FL AUTO ANTIFIGEANT

Remplace la version du 22/03/2016

FDS :797-165180-241017

24/10/2017

Page 11 sur 11

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H336 Peut provoquer somnolences ou vertiges

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.